



VICTOIRE AU COLLECTIONNEUR !

BILAL et ACQUA sont dans un bateau, ACQUA tombe à l'eau..

Ce mardi 03 octobre 2017, notre camarade Bilal COULIBALY a été réintégré dans son travail après qu'ACQUA (entreprise de nettoyage sous-traitante de l'hôtel du Collectionneur) ait annulé la procédure de son licenciement.

Mercredi 20 septembre, Bilal, salarié d'ACQUA et délégué du personnel CGT a été lâchement agressé par un des sbires de la société sous-traitante. Ce dernier l'a violemment frappé avec une chaise à la cafétéria du personnel de l'hôtel après que Bilal lui ait demandé d'arrêter de menacer les femmes de chambre, qui ont adhéré massivement à la CGT HPE.

ACQUA, société championne du travail dissimulé et de la corruption des délégués de la propreté, s'est alors saisie de cet événement pour se débarrasser de Bilal, et l'a mis à pied et convoqué à un entretien préalable au licenciement avec la complicité de l'hôtel du collectionneur, fervent cautionnaire de ce type de pratiques.

Deux rassemblements à l'appel de toute la CGT ont alors été organisés.

La solidarité était au rendez-vous : femmes de chambre et employé-e-s de l'hôtel ont débrayé pour manifester leur colère face à la politique d'ACQUA et de l'hôtel du Collectionneur : les mots d'ordre ? **ACQUA VOYOU, COLLECTIONNEUR COMPLICE !**

Des camarades des différentes sections hôtelières, de la fédération CGT du commerce et des services, de l'Union syndicale du commerce CGT de Paris, de l'Union départementale CGT de Paris, et de l'union locale CGT du 8ème arrondissement étaient présents aux rassemblements devant l'hôtel de luxe situé au cœur du 8ème arrondissement de Paris.

Musique, tamtam, banderole, drapeaux rouges de la CGT et aussi des prises de paroles des grévistes et des camarades venu-e-s en soutien ont fait l'ambiance dans ces rassemblements qui ont permis de donner de la visibilité à ces salarié-e-s de l'hôtellerie, souvent invisibles et qui font pourtant tourner ce grand hôtel de luxe parisien !

La CGT a ainsi fait une belle démonstration de force : quand on touche à un camarade de la CGT, ce sont non seulement ses camarades de section qui se mobilisent, ses collègues de travail, mais aussi d'autres camarades de toutes les structures de La CGT !

Cette victoire contre le licenciement de Bilal est non seulement celle des camarades de la CGT, mais elle est aussi et surtout celle du monde des travailleurs-ses sur des patrons tyranniques et cyniques, qui cherchent à se débarrasser à tous prix de tout-e-s celles et ceux qui peuvent être un obstacle face à la surexploitation et la logique du profit ! C'est une preuve de plus que la mobilisation et la construction d'un rapport de force est la clé de la victoire !

Devant la détermination des salarié-e-s d'ACQUA et du Collectionneur, ces deux entreprises étaient à leur grand désespoir contraintes à négocier et à réintégrer Bilal dans son travail !

MACRON si tu savais.....

Les rassemblements de solidarité avec Bilal ont été aussi une tribune de mobilisation et d'information contre les ordonnances Macron de destruction du code du travail.

En effet, Bilal, employé de la sous-traitance est aujourd'hui délégué du personnel chez le donneur d'ordres, et donc dans l'hôtel.

Ce droit fondamental des travailleurs de la sous-traitance d'être éligibles chez l'hôtelier est une des cibles des ordonnances Macron, qui dans son article L2314-23 futur du Code du travail, dispose : « *Pour les salariés mis à disposition qui remplissent les conditions mentionnées au 2° de l'article L. 1111-2, la condition de présence dans l'entreprise utilisatrice est de douze mois continus pour y être électeur. Les salariés mis à disposition ne sont pas éligibles dans l'entreprise utilisatrice.* »

Cette vieille revendication patronale, reprise dans l'ordonnance n°2, ne permettrait plus aux salariés du sous-traitant de la propreté d'être éligibles aux élections du « Conseil Social et Economique » du donneur d'ordres (CSE qui, pour rappel, ferait disparaître les DP, les CE et les CHSCT).

Cette disposition anticonstitutionnelle sera bien évidemment combattue comme tout le contenu des ordonnances par la lutte, et, si elle n'est pas abrogée, sera combattue devant les tribunaux par notre syndicat à nouveau (ce n'est pas la première tentative du gouvernement) qui rappellera une fois de plus le 8ème alinéa du préambule de la constitution : « Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. »

Nous avons gagné une bataille ! Nous pouvons gagner la guerre !

Les ordonnances Macron ne sont pas de simples réformes du code du travail, mais des mesures dictées par les patrons pour mettre en place un projet de société de misère.

Ces mesures concernant le code du travail doivent donc être prises avec toutes les autres mesures (suppressions de postes de fonctionnaires, baisse des APL, réformes dans l'éducation nationale et dans l'enseignement supérieur, hausse de la CSG pour les retraité-e-s, réformes chômage, augmentation de certaines consultations médicales qui vont passer à 46 et 65€ etc.)

L'heure est grave, et nous n'arrêtons pas de dire que la mobilisation est plus qu'une nécessité : c'est une urgence !

La CGT-HPE appelle à arrêter le travail ce mardi 10 octobre et à aller manifester tous ensemble de République à Nation à partir de 13h ! (RDV derrière le ballon CGT PARIS).

TOUS ENSEMBLE ON PEUT GAGNER !

Paris, le 5 octobre 2017